

OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE OUTRE-MER

CENTRE DE BRAZZAVILLE

Service des Sciences Humaines
(Linguistique)

ESSAI DE SYSTEMATISATION DE LA GRAPHIE PRATIQUE
DES ETHNONYMES DU CONGO

par
André JACQUOT

Décembre 1966

OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET TECHNIQUE OUTRE-MER

CENTRE DE BRAZZAVILLE

SCIENCES HUMAINES

LINGUISTIQUE

ESSAI DE
SYSTEMATISATION DE LA GRAPHIE PRATIQUE
DES ETHNONYMES DU CONGO

par

André JACQUOT

Décembre 1966

+
+ +
+

En étudiant la littérature scientifique consacrée au Congo-Brazzaville on est frappé par la diversité des formes employées pour désigner une même ethnie.

Cette diversité se manifeste dans l'orthographe d'une part, en appelant ainsi le choix des signes utilisés pour représenter graphiquement une forme donnée, dans cette forme d'autre part, en entendant par là tant le contenu phonique que la structure grammaticale du terme transcrit, et il arrive fréquemment que dans la série des formes relevées à propos d'une ethnie il n'en existe aucune qui soit satisfaisante.

Il serait naturellement très souhaitable qu'un terme fût mis à cette anarchie et c'est à la demande de certains chercheurs du Centre ORSTOM de Brazzaville, désireux, pour ne pas perpétuer les errements passés, de disposer d'un répertoire de graphies justifiées, que le présent rapport a été préparé.

Son objet est de dégager les principes qui doivent présider au choix de la forme grammaticale et graphique des noms désignant, dans un usage pratique, des populations ne possédant pas d'écriture alphabétique traditionnelle, et en les appliquant aux ethnonymes congolais recueillis au cours d'enquêtes personnelles de proposer pour chacun d'eux une forme unique justifiée.

I.- Principes.

1. L'ethnonyme.

L'ethnonyme est un terme de la langue d'une communauté qui sert aux membres de cette communauté pour se désigner eux-mêmes et il est par conséquent impérieux de ne pas donner à une ethnie un nom en provenance d'une langue autre que la sienne. C'est dans la communauté elle-même que l'ethnonyme doit être identifié, faute de

quoi l'on s'expose à recueillir des formes laissant à désirer pour des raisons diverses, soit qu'il s'agisse de sobriquets plus ou moins injurieux, soit plus simplement et plus couramment qu'elles aient la structure phonique et grammaticale correspondant à la langue de l'informateur ou de l'interprète étrangers.

L'ethnonyme recueilli in situ est naturellement transcrit phonétiquement et il se présente avec une structure morphologique qui varie selon les cas.

Au Congo, dont les langues appartiennent pour la plupart à la famille bantoue, quelques-unes se classant dans divers groupes extérieurs à cette famille et étant définies de façon pratique comme non-bantoues, cinq cas sont observés selon que le terme se compose : 1°) d'un élément lexical nu (langues non-bantoues et certaines langues bantoues), 2°) d'un élément lexical et d'un préfixe formé d'une consonne nasale n'appartenant pas au système de classes nominales de la langue en question (langues bantoues), 3°) d'un élément lexical, précédé ou non de ce premier préfixe, et d'un préfixe de classe nominale généralement commutable (langues bantoues), la commutation marquant l'opposition entre le singulier et le pluriel du nom ethnique ("l'individu/les individus") ou distinguant le nom de l'ethnie de celui de la langue qu'elle parle (1), 4°) d'un élément lexical précédé de deux préfixes de classes nominales dont le premier est commutable comme dans le cas précédent (langues bantoues), 5°) de deux éléments dont le premier est de la forme indiquée en 3°) et 4°), le deuxième de la forme indiquée en 1°), 2°), 3°) et 4°) (langues bantoues).

(1) Il est à noter qu'un préfixe peut être de forme zéro, c'est-à-dire ne pas être matérialisé dans certains contextes morphologiquement ou phonologiquement définis.

Ce sont les termes originaux ainsi recueillis qui doivent servir à la désignation des ethnies (ou langues) dans les travaux scientifiques mais il est bien évident qu'il convient de faire une distinction entre deux catégories d'emplois possibles.

Dans une étude consacrée à une ethnie ou à une langue, l'auteur n'échappe pas à l'obligation d'en donner le nom original, tel qu'il est reconnu par la communauté, et la solution la plus recommandable est de le transcrire phonétiquement dans sa forme complète. Toute transcription reposant sur une convention, notation phonétique n'implique pas nécessairement emploi de signes étrangers à la graphie du français et il s'agit simplement de définir la valeur des signes utilisés.

En dehors de cet emploi spécialisé et limité, il y a l'emploi courant, et les formes vernaculaires se révèlent alors d'un maniement difficile.

Dans un texte, une transcription phonétique doit être signalée par un procédé tel que la mise entre crochets du terme cité ou sa représentation en italiques, ce qui, joint à d'éventuels diacritiques ou signes particuliers, ne la rend pas spécialement pratique.

D'autre part, si la forme est grammaticalement complexe, avec alternance de préfixes permettant d'opérer les distinctions sémantiques indiquées ci-dessus, le désir d'utiliser le terme adéquat causera à l'auteur bien des soucis, et il lui arrivera de regretter l'absence d'un adjectif, voire d'un verbe, et éventuellement de tenter de remédier à cette lacune par un néologisme plus ou moins heureusement construit à partir de la forme originale.

Pour éviter ces divers inconvénients il est nécessaire de donner aux noms ethniques dans l'usage courant, c'est-à-dire dans un texte cursif français, une forme répondant à certaines conventions simples à appliquer, faciles à comprendre et à se remémorer, destinées à lui conférer une grande souplesse d'emploi dans la langue de l'auteur tout en respectant certaines données de la langue d'origine.

2. Représentation pratique.

L'adaptation des formes originales à un usage courant comporte une simplification de leur structure grammaticale et le choix d'une graphie appropriée.

1). L'expérience montre qu'il ne peut être tenu compte des préfixes de classes nominales commutables qui confèrent aux termes dans lesquels ils apparaissent une grande spécificité. Considérant par exemple que [mvili], [muko:ngo] et [bavili], [bako:ngo] désignent respectivement un membre et les membres de deux ethnies données dans leurs langues, [civili] et [kiko:ngo] (1), il est évident que l'emploi de la forme correcte dans un contexte déterminé requiert des connaissances que le profane ne possède pas toujours ou hésite à mettre en application, éprouvant une certaine appréhension à l'idée de "jargonner".

Il est prétentieux de vouloir utiliser la forme correcte à point nommé, mais ridicule de se tromper et abusif de choisir l'un des termes complets pour couvrir l'ensemble des sens possibles, ce qui conduit à écrire, par exemple, "un bakongo", "la langue bakongo", "l'ethnie bakongo". Il reste alors une solution, qui est de forger un terme en supprimant les préfixes de classes

(1) Transcription phonétique large.

nominales dont la commutation distingue des signifiés (sg./pl.; langue) : autrement dit on choisira comme forme pratique la partie d'énoncé qui dans la langue reste invariable; dans le cas particulier d'un nom composé signifiant "membre(s) (1er élément) de telle communauté (2e élément)" c'est le deuxième élément seul qui est retenu (s'il n'existe pas de nom simple).

La forme ainsi créée, transcrite selon les principes qui seront énoncés plus bas, sera en français un nom, un adjectif, qui restera INVARIABLE, ne prenant aucune des marques orthographiques du "féminin" et du "pluriel" : l'adjonction d'une telle marque est en effet incompatible avec une méthode de transcription qui cherche à symboliser ce qui est perçu phoniquement, car elle prête systématiquement à confusion. Les seules variations admises concernent l'usage à l'initiale d'une majuscule dans le substantif, d'une minuscule dans l'adjectif. Exemples : un Vili, les Vili, la langue Vili, le pays vili, les villages vili.

2). Dans la forme originale, le radical revêt parfois un aspect phonique assez déroutant pour le profane, mais ceci ne saurait constituer un obstacle à l'établissement d'une graphie qui soit à la fois pratique et linguistiquement justifiée.

La transcription ne sera pas totalement phonologique, ce qui demanderait de la part de tout utilisateur, dans l'usage parlé qui doit être également considéré, une connaissance approfondie du système phonologique de la langue en question lui permettant de reconstituer la réalisation de chacun des phonèmes notés puisque ce seraient ces unités qu'il trouverait représentées et non des sons; elle ne sera pas non plus totalement phonétique, son caractère pratique s'opposant à l'emploi d'un alphabet spécialisé et la reproduction intégrale de toutes les particularités articulatoires perçues dans la forme originale n'étant par ailleurs pas

indispensable pour que le terme soit reconnaissable. Une certaine imprécision dans la reproduction phonique à la lecture peut être tolérée : l'essentiel est de fixer des graphies suffisamment représentatives de la réalité phonique pour que la forme orale du terme choisi soit rattachable à l'original, et on aura recours pour cela à un système de transcription hybride, une notation phonétique n'intervenant que dans le cas de variantes de phonèmes définissables par un ensemble de caractères articulatoires s'écartant trop notablement des traits pertinents correspondant à ces phonèmes; c'est ainsi, par exemple, que dans le cas où le son [w], semi-voyelle bilabio-vélaire arrondie, est une réalisation du phonème / g /, défini comme dorsal sonore, c'est ce son qui est représenté et non le phonème qu'il matérialise, comme cela se pratiquerait dans une transcription phonologique.

II.- Ethnonymes du Congo.

1. Inventaire et valeur des signes graphiques.

La transcription pratique des ethnonymes identifiés au Congo s'effectue à l'aide des signes définis ci-après, dont les éléments (lettres, accents) appartiennent tous au système d'écriture du français.

A. - Voyelles.

- i : voyelle antérieure fermée (aperture minimale), comme fr. mis.
- é : voyelle antérieure mi-fermée d'un système vocalique à quatre degrés d'aperture, comme fr. mes.
- e : voyelle antérieure ouverte d'un système vocalique à trois ou quatre degrés d'aperture, comme fr. mais.
- a : voyelle moyenne ouverte (aperture maximale), comme fr. ma.

- o : voyelle postérieure ouverte d'un système vocalique à trois ou quatre degrés d'aperture, comme fr. mot.
- ô : voyelle postérieure mi-fermée d'un système vocalique à quatre degrés d'aperture, comme fr. maux.
- u : voyelle postérieure fermée (aperture minimale), comme fr. mou.
- ii, etc. : voyelle longue s'opposant à la voyelle brève marquée par un seul signe vocalique.
- oⁿ : voyelle postérieure mi-fermée nasale, comme fr. mon (1).

La représentation des voyelles fait usage de conventions connues des francophones (par exemple é dans pré, ô dans côte) mais aussi de procédés particuliers (redoublement, indice nasal) qui ne doivent cependant pas rencontrer de difficultés pour leur interprétation, non plus que les signes simples i, e, a, o, u.

Il serait évidemment souhaitable d'avoir une symétrie dans la représentation des voyelles mi-fermées mais il est impossible de placer un accent aigu sur le signe o et d'autre part remplacer l'accent aigu surmontant le signe e par un accent circonflexe pourrait prêter à confusion, la graphie ê correspondant en français à une voyelle antérieure ouverte.

B. - Consonnes.

- p : consonne occlusive bilabiale sourde, comme fr. pou.
- b : consonne occlusive bilabiale sonore, comme fr. bout.

(1) Il est à noter que dans la succession voyelle + consonne nasale + consonne non nasale la voyelle est réalisée orale et ne relève par conséquent pas de cette graphie qui n'est du reste utilisée que dans un seul cas.

- m : consonne nasale bilabiale, comme fr. mou.
- f : consonne fricative labio-dentale sourde, comme fr. fou.
- v : consonne fricative labio-dentale sonore, comme fr. vous.
- t : consonne occlusive dentale sourde, comme fr. tout.
- d : consonne occlusive dentale sonore, comme fr. doux.
- n : consonne nasale dentale devant voyelle et consonne d'articulation antérieure, vélaire devant consonne vélaire, comme fr. nous, angl. sing.
- r : consonne apicale à un battement ("r roulé" du français est le son qui se rapproche le plus de celui noté par ce signe).
- l : consonne latérale, comme fr. loup.
- s : consonne sifflante sourde, comme fr. sous.
- z : consonne sifflante sonore, comme fr. zéro.
- j : consonne fricative palatale sonore, comme fr. joug.
- k : consonne occlusive dorsale sourde, comme fr. képi.
- g : consonne occlusive dorsale sonore, comme fr. goût.
- kh : consonne fricative dorsale sourde, comme ch dans all. Buch.
- gh : consonne fricative dorsale sonore, comme g dans esp. virgen.
- y : semi-voyelle palatale, comme angl. yacht et i dans fr. pieu, -ille dans fr. mouille.
- w : semi-voyelle bilabio-vélaire, comme ou dans fr. ouate, fouet.
- ʍ : semi-voyelle bilabio-dentale, comme u dans fr. huit.

Ce système fait appel à deux signes simples et à deux digrammes dont la valeur conventionnelle n'est pas en principe

immédiatement saisissable par des francophones : ce sont w et W d'une part, kh et gh d'autre part. Mais en fait la valeur attribuée à w ne devrait pas surprendre (cf. les toponymes Longwy, Wattignies, etc.) et celle de W en découle normalement, l'interprétation du tréma ne présentant pas de difficulté (cf. Saül); quant aux graphies kh et gh, elles apparaissent dans la transcription en caractères romains de l'arabe et ont à ce titre une diffusion non négligeable (cf. les toponymes Ghardaïa, Khenifra).

2. Inventaire des formes pratiques.

Les formes pratiques proposées ici ne représentent pas la totalité des ethnonymes du Congo mais seulement ceux désignant des populations avec lesquelles nous avons eu des contacts directs (enquêtes linguistiques).

Le principe de présentation est le suivant : les formes proposées sont classées dans l'ordre alphabétique traditionnel; après chacune de celles correspondant à une ethnie indiquée par la Carte Ethnique de l'Afrique Equatoriale établie par l'ORSTOM (1) est placée entre parenthèses la forme par laquelle cette ethnie s'y trouve symbolisée; un commentaire justificatif suit.

Le répertoire est suivi d'un index qui renvoie du terme de la Carte Ethnique à la forme pratique proposée.

A.- Répertoire.

1) akwa (Makoua).

Le même terme invariable désigne et la langue et l'ethnie.

(1) Carte Ethnique de l'Afrique Equatoriale, Feuille n° 1 - Brazzaville, par Marcel SORET (1955), Feuille n° 2 - Pointe-Noire, par Marcel SORET (1955), Feuille n° 4 - Ouesso, par Marcel SORET, Roland DIZIAIN, Antoinette HALLAIRE (1961). ORSTOM.

2) bali.

L'ethnie désignée par ce terme, obtenu par suppression de l'affixe de classe nominale commutable, n'est pas identifiée par la Carte Ethnique; elle habite le village de Mpila, en amont du port de Brazzaville.

3) bekwil (Bakouélé).

Le même élément lexical nu désigne la langue et l'ethnie. La graphie Bakouélé donne l'impression que la première syllabe correspond au préfixe ba- fréquent dans les ethnonymes bantous, ce qui n'est absolument pas le cas ici, bekwil étant inanalysable en préfixe + radical.

4) beembe (Babembé).

Le terme est obtenu par suppression des préfixes de classes nominales commutables entrant dans la composition des formes désignant l'ethnie (sg./pl.) et la langue. Le système vocalique de la langue étant à trois degrés d'aperture, les voyelles d'aperture moyenne peuvent être réalisées plus ou moins ouvertes ou fermées.

5) bōngili (Bonguili).

Le terme apparaît dans la langue sous une forme invariable. L'indication de la présence en première position vocalique d'un timbre mi-fermé est nécessaire du fait de l'existence dans la langue d'un système vocalique à quatre degrés d'aperture.

6) booⁿ (Baboma).

Ce terme est obtenu par suppression des préfixes de classes nominales commutables permettant de distinguer l'ethnie (sg./pl.) de la langue. Il y a deux voyelles successives ouvertes dont la première est orale, la seconde nasale.

7) bwisi (Babouissi).

Le terme est obtenu par suppression des préfixes de classes nominales commutables entrant dans la formation du nom de l'ethnie (sg./pl.) et de la langue.

8) doondo (Badondo).

Le terme est obtenu par la suppression des préfixes de classes nominales commutables entrant dans la formation du nom de l'ethnie (sg./pl.) et de la langue. Le système vocalique de la langue étant à trois degrés d'aperture, les voyelles moyennes peuvent être réalisées plus ou moins ouvertes ou fermées.

9) fuumu.

L'ethnie désignée par ce terme, obtenu par suppression des préfixes de classes nominales commutables, n'est pas identifiée par la Carte Ethnique (confondue dans l'aire "Batéké"); considérée comme disparue pendant plusieurs années, elle a été récemment retrouvée (1) dans quelques villages des environs immédiats de Brazzaville.

Deux formes ont été relevées, qui peuvent être représentées respectivement comme fuumu et fuumo; la première est la plus répandue.

10) fuumbu (Bafoumbou).

Ce terme est obtenu par la suppression des préfixes de classes nominales entrant dans la formation du nom de l'ethnie (sg./pl.) dont la langue est le laadi.

11) ghaagala (Bahangala).

Le terme est obtenu par suppression des préfixes de classes nominales commutables entrant dans la formation du nom de l'ethnie

(1) JACQUOT (André), Précisions sur l'inventaire des langues teke du Congo, Cahiers d'Etudes Africaines, V, 2, 18, 1965, 335-340.

(sg./pl.) et de la langue.

12) kako (Kaka).

Dans la langue, le terme apparaît sous une forme invariable grammaticalement.

13) kaamba (Bakamba).

Le terme est obtenu par suppression des préfixes de classes nominales commutables entrant dans la formation du nom de l'ethnie (sg./pl.) et de la langue.

14) keenge (Mikengué).

Le terme est obtenu par suppression des préfixes de classes nominales commutables entrant dans la formation du nom de l'ethnie (sg./pl.), qui parle la langue beembe. Le système vocalique étant à trois degrés d'aperture, les voyelles représentées ici peuvent être réalisées plus ou moins ouvertes ou fermées.

15) koongo (Bacongo).

Ce terme est obtenu par la suppression des préfixes de classes nominales commutables entrant dans la formation du nom de l'ethnie (sg./pl.) et de la langue. Le système vocalique étant à trois degrés d'aperture, les voyelles moyennes peuvent être réalisées plus ou moins ouvertes ou fermées.

16) koongo ntseke (Bacongo Ntséké).

Le premier terme est le même que ci-dessus, le second est l'adaptation d'un substantif signifiant "savane", caractérisé dans la langue par un préfixe de classe nominale de forme zéro. Les voyelles antérieures moyennes sont, comme les voyelles postérieures moyennes et pour la même raison (cf. paragraphe précédent), réalisées plus ou moins ouvertes ou fermées.

17) kôta (Bakota).

Ce terme est obtenu par suppression des préfixes de classes nominales commutables entrant dans la composition du nom de l'ethnie (sg./pl.) et de la langue. Le système vocalique étant à quatre degrés d'aperture, la voyelle en première position doit être réalisée mi-fermée.

18) kôyô (Kouyou).

Ce terme est obtenu par la suppression des préfixes de classes nominales commutables servant à la composition du nom de l'ethnie (sg./pl.) et de la langue. Le système vocalique de la langue est à quatre degrés d'aperture et les deux voyelles mi-fermées doivent être réalisées telles.

19) kukwa (Bakoukouya).

Ce terme est obtenu par élimination des préfixes de classes nominales commutables entrant dans la formation du nom de l'ethnie (sg./pl.) et de la langue.

20) kunyi (Bakougni).

Ce terme est obtenu par suppression des préfixes de classes nominales commutables entrant dans la formation du nom de l'ethnie (sg./pl.) et de la langue. Une variante qui peut être représentée comme kuni est également rencontrée dialectalement, mais la première forme est plus générale.

21) laadi (Balali).

La forme est obtenue par suppression des préfixes de classes nominales commutables entrant dans la formation du nom de l'ethnie (sg./pl.) et de la langue. Une courte étude a déjà été consacrée à la justification de cette graphie (1).

(1) JACQUOT (André), Lari ou laadi ? Un problème de transcription Nouvelles de l'IRSC, n° 10, Mai 1964.

22) laali (Batéké-Lali).

Le terme est obtenu par suppression des préfixes de classes nominales commutables entrant dans la formation du nom de l'ethnie (sg./pl.) et de la langue. La forme citée par la Carte Ethnique est une création administrative destinée à pallier les inconvénients de la ressemblance avec le nom ethnique précédent, ressemblance rendue beaucoup plus grande qu'elle n'est en réalité par des graphies non justifiées.

23) Likuba (Likouba).

Le terme désigne à la fois l'ethnie et la langue : La première syllabe li- est un préfixe de classe nominale qui ne participe pas à une alternance distinguant ces signifiés.

24) likwala (Likouala).

Le terme semble désigner à la fois l'ethnie et la langue : la syllabe li- est un préfixe de classe nominale qui ne commute pas pour différencier ces faits d'expérience.

25) lumbu (Baloumbou).

Ce terme est obtenu par suppression des préfixes de classes nominales commutables entrant dans la composition du nom de l'ethnie (sg./pl.) et de la langue.

26) mbaamba (Bambama).

Ce terme est obtenu par la suppression des préfixes de classes nominales commutables entrant dans la formation du nom de l'ethnie (sg./pl.) et de la langue. La nasale initiale est un élément qui n'appartient pas au système classificatoire.

Il est à noter que la Carte Ethnique consacre une confusion entre les radicaux désignant cette ethnie et l'ethnie mbaama (Obamba) de Franceville et Okondja au Gabon.

27) mbéré (Mbéti).

La forme est obtenue par la suppression des préfixes de classes nominales commutables entrant dans la composition du nom ethnique (sg./pl.) et de celui de la langue; la nasale n'appartient pas à ce système.

La Carte Ethnique distingue entre Mbéti Savane et Mbéti Forêt : les deux ethnies parlent la même langue, mbéré, mais alors que la première est désignée par une forme comprenant ce radical la seconde l'est par une forme comprenant un radical différent qui peut être représenté comme lyéni.

L'existence d'un système vocalique à quatre degrés d'aperture exige l'emploi de signes particuliers pour noter les voyelles antérieures mi-fermées. La graphie r note un son qui est la réalisation de l'archiphonème T (neutralisation de l'opposition entre les phonèmes /t/ et /d/ en position postvocalique dans la langue).

28) mbôkhô (Mboko).

L'ethnie représentée par ce terme, obtenu par élimination des préfixes de classes nominales commutables entrant dans la formation des noms désignant la population (sg./pl.) et sa langue, n'est pas identifiée par la Feuille n° 1 de la Carte Ethnique mais figure sur la Feuille n° 4; elle appartient au groupe mbôsi, et son aire a pour centre Odzala.

La nasale initiale ne fait pas partie du système de classes nominales et les voyelles sont de deuxième degré d'aperture dans un système qui en comporte quatre.

29) mbôsi (Mbochi).

Ce terme est obtenu par suppression des préfixes de classes nominales commutables distinguant le nom de l'ethnie (sg./pl.) et celui de la langue.

La tradition veut que le son consonantique intervocalique soit comparable au son noté ch en français, mais tout au plus note-t-on chez certains individus l'emploi d'une fricative sourde légèrement palatalisée au lieu de la fricative dentale sourde habituelle. Il n'y a dans ces conditions pas lieu de tenir compte de cette réalisation.

Le système vocalique est à quatre degrés d'aperture et la première voyelle est mi-fermée.

30) monjombo (Mondjombo).

La même forme, invariable, désigne et la langue et l'ethnie.

31) moy (Moye).

Ce terme est obtenu par suppression des préfixes de classes nominales commutables permettant de distinguer le nom de l'ethnie (sg./pl.) et le nom de la langue.

Le système vocalique est à quatre degrés d'aperture et la voyelle postérieure est ouverte.

32) ndasa (Mindassa).

Le terme est obtenu en supprimant les préfixes de classes nominales commutables qui entrent dans la formation du nom de l'ethnie (sg./pl.) et du nom de la langue.

33) ngaré (Ngaré).

La communauté désignée par ce terme, obtenu par la suppression des préfixes de classes nominales commutables servant à former les noms signifiant l'ethnie (sg./pl.) et la langue, n'est pas identifiée par la Feuille n° 1 de la Carte Ethnique mais figure en revanche sur la Feuille n° 4; elle appartient au groupe mbôsi et se trouve entre Makoua et Etoumbi.

Le système vocalique est à quatre degrés d'aperture et la voyelle finale est mi-fermée.

34) nyaanga (Manianga).

Ce terme est obtenu par la suppression des préfixes de classes nominales commutables servant à la formation du nom de l'ethnie (sg./pl.) et du nom de la langue.

35) nzabi (Bandjabi).

Ce terme est obtenu en supprimant les préfixes de classes nominales commutables qui servent à la formation du nom de l'ethnie (sg./pl.) et de celui de la langue.

On observe des variantes dans la forme originale qui peut être caractérisée par une affriquée apico-prépalatale sonore [dz] au lieu d'une sifflante sonore [z] et une voyelle antérieure très ouverte à la place de [a]. La graphie proposée ici ne tient pas compte de ces réalisations dialectales.

36) nzyunzyu (Ndzikou).

Le terme est obtenu par élimination des préfixes de classes nominales dont la commutation permet de distinguer le nom de l'ethnie (sg./pl.) et le nom de la langue.

37) pandé (Pandé).

Ce terme est obtenu par la suppression des préfixes de classes nominales commutables distinguant le nom ethnique (sg./pl.) et le nom de la langue.

Le système vocalique est à quatre degrés d'aperture et la voyelle finale est mi-fermée.

38) pomo (Pomo).

Les préfixes de classes nominales commutables entrant dans la formation du nom de l'ethnie (sg./pl.) et de la langue sont supprimés.

Le système vocalique est à quatre degrés d'aperture et les voyelles figurant dans ce terme sont ouvertes.

39) punu (Bapounou).

Le terme est obtenu par la suppression des préfixes de classes nominales dont la commutation distingue le nom ethnique (sg./pl.) et le nom de la langue.

40) súundi (Bassoundi).

Les préfixes de classes nominales commutables servant à former le nom de l'ethnie (sg./pl.) et le nom de la langue sont éliminés.

41) tege (Tégué).

Ce terme est obtenu par la suppression des préfixes de classes nominales commutables distinguant le nom de l'ethnie (sg./pl.) et celui de la langue.

Le système vocalique de la langue est à quatre degrés d'aperture et les voyelles sont ici toutes deux antérieures mi-fermées. La consonne intervocalique est, dans le terme original, réalisée occlusive ou fricative dorsale (variantes libres).

La Carte Ethnique distingue deux tribus dites respectivement "Tégué" et "Tégué-Djikini" : le dernier terme, d'origine administrative, comporte comme second élément une déformation d'un vocable qui peut être transcrit njiningi et sert en fait à désigner les Pygmées de la région, ce qui le fait ressentir comme nettement injurieux par les intéressés.

42) téké (Batéké).

Le terme est obtenu par la suppression des préfixes de classes nominales commutables de vocables utilisés par certaines ethnies d'un groupe déterminé pour désigner ce groupe (sg./pl.) et ses diverses langues, et non une ethnie et une langue particulière.

43) tié.

La communauté désignée par ce terme, obtenu par suppression des préfixes de classes nominales commutables distinguant le nom de l'ethnie (sg./pl.) et le nom de la langue, n'est pas identifiée par la Carte Ethnique (confondue dans l'aire "Batéké") : elle se trouve au nord-est de Mouyondzi.

Le système vocalique est à quatre degrés d'aperture et la voyelle finale est mi-fermée; elle est précédée par une autre voyelle et non par une semi-voyelle.

44) tio.

La communauté représentée par ce terme, obtenu par la suppression des préfixes de classes nominales commutables entrant dans les formes désignant l'ethnie (sg./pl.) et la langue, n'est pas identifiée par la Carte Ethnique (confondue dans l'aire "Batéké") : son habitat est situé dans la région de Mbé et Ngabé.

La voyelle finale est postérieure ouverte, appartenant à un système vocalique à quatre degrés d'aperture : elle peut être réalisée brève, précédée d'une voyelle, ce qui correspond à la graphie proposée, ou longue, précédée d'une semi-voyelle, ce qui peut être représenté par une graphie tyoo, également justifiée.

45) tsaangi (Batsangui).

Le terme est obtenu par suppression des préfixes de classes nominales commutables distinguant le nom de l'ethnie (sg./pl.) et

le nom de la langue.

46) tsaayi (Batsaye).

Les préfixes de classes nominales commutables permettant de distinguer le nom de l'ethnie (sg./pl.) de celui de la langue sont supprimés.

47) vili (Vili).

Les préfixes de classes nominales dont la commutation permet de différencier l'ethnie (sg./pl.) et la langue sont éliminés.

48) wuumu.

La communauté désignée par ce terme, obtenu par la suppression des préfixes de classes nominales commutables distinguant le nom de l'ethnie (sg./pl.) et celui de la langue, n'est pas identifiée par la Carte Ethnique (confondue dans l'aire "Batéké") : son habitat se trouve immédiatement au nord de Brazzaville.

Une seconde forme, qui peut être transcrite comme wuumo, est également rencontrée.

49) wumvu (Bavoumbou).

Le terme est obtenu par la suppression des préfixes de classes nominales commutables entrant dans la formation du nom de l'ethnie (sg./pl.) et du nom de la langue.

50) yaa (Bayaka-Niari).

Les préfixes de classes nominales dont la commutation distingue le nom de l'ethnie (sg./pl.) et celui de la langue sont supprimés.

Le terme composé cité par SORET est probablement d'origine administrative et il n'a pas de réalité traditionnelle locale.

51) yoombe (Bayombé).

Le terme est obtenu par la suppression des préfixes de classes nominales commutables entrant dans la formation du nom de l'ethnie (sg./pl.) et de la langue.

Le système vocalique étant à trois degrés d'aperture les voyelles moyennes peuvent être réalisées plus ou moins ouvertes ou fermées.

B. - Index.

Babembé 4)	Bavoumbou 49)
Baboma 6)	Bayaka-Niari 50)
Babouissi 7)	Bayombé 51)
Bacongo 15)	Bonguili 5)
Bacongo Ntséké 16)	Kaka 12)
Badondo 8)	Kouyou 18)
Bafoumbou 10), 21)	Likouala 24)
Bahangala 11)	Likouba 23)
Bakamba 13)	Makoua 1)
Bakota 17)	Manianga 34)
Bakouélé 3)	Mbéti 27)
Bakougni 20)	Mbochi 29)
Bakoukouya 19)	Mboko 28)
Balali 21), 10)	Mikengué 14)
Baloumbou 25)	Mindassa 32)
Bambama 26)	Monjombo 30)
Bandjabi 35)	Moye 31)
Bapounou 39)	Ndzikou 36)
Bassoundi 40)	Ngaré 33)
Batéké 42), 43), 44), 48), 9)	Pandé 37)
Batéké-Iali 22)	Pomo 38)
Batsangui 45)	Tégué 41)
Batsaye 46)	Vili 47)